

PROVINCE DE QUÉBEC

36^e LÉGISLATURE

2^e SESSION

QUÉBEC, LE 17 JUIN 2001

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 17 juin 2001

Aujourd'hui, à dix-huit heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

n^o 22 Loi modifiant la Loi électorale concernant les travaux de la Commission de la représentation

n^o 149 Loi sur les réserves naturelles en milieu privé

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.